

AGROALIMENTAIRE – Le « Halal » un débouché pour le Chili

Le second salon international des produits Halal, (autorisés par la loi islamique), se tiendra à Viña del Mar les 20 et 21 décembre. Un marché en devenir pour le pays

La deuxième édition de la *Halal Expo Chile* s'installe à Viña del Mar (salon du Panamericana, Hotel O'Higgins), du 20 au 21 décembre. Elle est la foire de produits alimentaires halal la plus importante d'Amérique du sud regroupant des professionnels du monde entier et proposera des huiles, des fruits secs, des boissons sans alcool, des bonbons halal ainsi que des produits à base de viande. Le terme «halal» signifie «autorisé» et se rapporte à tous les produits ou services développés sur la base de la loi islamique.

Le Brésil est actuellement le plus grand exportateur de volaille Halal à l'échelle mondiale, l'Argentine le premier exportateur de viande bovine Halal et le Chili a un potentiel énorme en viande ovine. Actuellement il exporte de très grande quantités de volaille halal vers l'Asie, ainsi que de la gélatine extraite des algues marines mais est également l'un des plus grands exportateurs de Saumon. Pour Marcelo Hidalgo, Directeur de *Chilehalal*, de *Halal Expo Chile* et Président de *Halal Food Intenational* « *le Chili est une fenêtre pour le marché halal Asiatique, Européen et Moyen-Orientale, on y trouve de la matière première, en grandes quantités. Les producteurs chiliens désireux de s'établir dans ce marché, ne pourront le faire qu'avec le soutien des pays qui ont déjà une grande expérience, ce salon est donc là pour ça* ».

Le halal est un marché très attractif pour le commerce international. On estime d'ailleurs que d'ici 2025, 20% de la production alimentaire sera halal. La valeur économique mondiale du marché de ces produits alimentaires oscille entre 450 et 661 milliards de dollars. Une manne pour les producteurs chiliens qui vont pouvoir profiter des libres-échanges en place (Singapour et Brunei) et bientôt de nouveaux (la Malaisie, le Vietnam, la Thaïlande et l'Indonésie) à travers *ProChile* et *Chilehalal*.

L'Islam

au

Chili

A Santiago, la première institution islamique du Chili, *la Société des Musulmans Union du Chili*, a été fondée le 25 Septembre 1926. Plus tard, le 16 Octobre 1927, *la Société des aides mutuelles et organismes de bienfaisance islamique* a été établie. En 1990 a commencé la construction de la mosquée *Al-Salam* à Santiago (Ñuñoa), la première du pays. Aujourd'hui il en compte 5, une à Iquique, une à Coquimbo et deux autres dans la capitale dans les communes de Las Condes et San Bernardo. On estime qu'il y aurait 6 millions de musulmans en Amérique Latine. Le Chili compterait environ 4500 musulmans et Santiago, à elle seule, environ 1500 « *c'est une petite communauté, avec une très bonne situation économique mais nous comptons avec la plus grande diaspora palestinienne au monde, ainsi que les libanais présents. La jeunesse arabe s'identifie facilement à la communauté palestinienne arabe. Malgré qu'ils soient chrétiens, il y a une certaine union, des mariages mixtes ..* ». Il y aurait approximativement 400 000 palestiniens présents dans le pays, (la plupart chrétiens), la plus grande communauté au monde hors des pays arabes.

Les

musulmans

du

monde

Ces dernières années, la population musulmane a considérablement augmentée, elle serait de plus de 1 600 000 à travers le monde soit une majorité en Asie. Le Moyen-Orient, berceau de l'Islam, compte environ 125 millions de musulmans, l'Asie du Sud près de 240 millions et l'Indonésie 205 millions. Les États-Unis recensent 3 millions de musulmans et la Russie environ 22 millions. L'Europe, quant à elle, a une population de 58 millions de musulmans présente principalement en France, environ 5 millions, en Angleterre et en Allemagne. La Turquie en compte 75 millions.

Du

halal

dans

les

prisons

françaises

Une décision rendue le 7 novembre dernier par le tribunal administratif de Grenoble oblige la prison de Saint-Quentin-Fallavier (Isère 38) à proposer des repas halal à ses détenus musulmans au nom de la liberté de religion et du libre exercice des cultes. (La justice avait été saisie par un détenu musulman auquel la direction avait refusé la distribution de repas composés de viandes halal). Une première applicable à l'ensemble des établissements pénitentiaires bien que le ministère de la Justice

compte faire appel de cette décision. De leur côté, les militaires peuvent aussi obtenir des repas halal. Ainsi, dans l'armée, les aumôniers juifs ou musulmans s'assurent que des repas kasher ou halal sont servis à ceux qui le souhaitent. Une situation encore bien différente de certaines cantines scolaires où la solution retenue est de proposer un deuxième menu «sans viande», à base de poissons ou d'œufs mais qui n'est au final ni halal ni kasher.

Source : www.lepetitjournal.com (05/12/13)